

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_031

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: programme voirie 2019 - DE_2019_031

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés par le SDEE pour le programme voirie 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour retenir les devis suivants :

Tranche ferme :

- 2 - VC de Villeneuve	8 118.00 € HT – 10 147.50 € TTC
- 3 - Route de Rieumal	9 780.00 € HT – 12 225.00 € TTC
- 5 - Route du Viala;	8 574.00 € HT – 10 717.50 € TTC
- 7 - Mas de la Barque :	4 597.00 € HT – 5 746.25 € TTC
- 13 - Masméjean	2 540.00 € HT – 3 175.00 € TTC
- 14 - Montjoie :	7 396.00 € HT – 9 245.00 € TTC
- 16 - VC du Masmin	7 290.00 € HT – 9 112.50 € TTC

Tranche conditionnelle :

- 10 - La Brousse	12 948.75 € HT – 16 185.94 € TTC
-------------------	----------------------------------

Le Programme voirie 2019 sera donc d'un montant de : **49 295 € HT – 60 368.75 € TTC pour la tranche ferme**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis et de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent auprès du Conseil Départemental et à en demander le paiement le moment venu.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard




République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_031

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: programme voirie 2019 - DE_2019_031

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés par le SDEE pour le programme voirie 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour retenir les devis suivants :

Tranche ferme :

- 2 - VC de Villeneuve	8 118.00 € HT – 10 147.50 € TTC
- 3 - Route de Rieumal	9 780.00 € HT – 12 225.00 € TTC
- 5 - Route du Viala:	8 574.00 € HT – 10 717.50 € TTC
- 7 - Mas de la Barque :	4 597.00 € HT – 5 746.25 € TTC
- 13 - Masméjean	2 540.00 € HT – 3 175.00 € TTC
- 14 - Montjoie :	7 396.00 € HT – 9 245.00 € TTC
- 16 - VC du Masmin	7 290.00 € HT – 9 112.50 € TTC

Tranche conditionnelle :

- 10 - La Brousse	12 948.75 € HT – 16 185.94 € TTC
-------------------	----------------------------------

Le Programme voirie 2019 sera donc d'un montant de : **49 295 € HT – 60 368.75 € TTC pour la tranche ferme**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis et de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent auprès du Conseil Départemental et à en demander le paiement le moment venu.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

